



Aéro-Model Club du Limousin

56 rue des Cèdres - 87280 LIMOGES

LAM-Nouvelle Aquitaine

CLUB 0085

PV Assemblée générale (exercice 2020)

L'Assemblée Générale des membres de l'AERO-MODEL CLUB du LIMOUSIN ne pouvant se tenir de manière régulière pour cause de confinement, le CODIR a proposé tenir une AG par « voie électronique » dont les modalités sont exposées ci-dessous. Chaque membre a reçu par mail l'invitation à participer, avec un appel à candidature pour 2 vérificateurs aux comptes ainsi que l'appel à candidatures pour le renouvellement du CODIR.

Les documents suivants ont été préalablement portés à la connaissance des membres via la page « Assemblée Générale 2020 » du site Internet de l'association :

- Le compte rendu de l'AG 2019
- Le point sur les effectifs
- Le rapport d'activité 2020
- Le compte de résultats
- Le montant des adhésions
- Le projet de calendrier 2021
- Le budget prévisionnel

Il était possible de poser toutes les questions, à défaut de pouvoir établir un vrai débat.

la page « Assemblée Générale 2020 », protégée par un mot de passe, donnait accès à un lien vers le formulaire de vote.

En résolution liminaire, il a été demandé aux membres de l'association l'association d'approuver ces modalités de vote exceptionnelles.

Résolutions de l'Assemblée Générale 2020	Résultat du vote
Résolution liminaire <i>L'Assemblée générale, compte tenu du confinement, valide ces modalités de vote exceptionnelles et accepte de se prononcer sur les résolutions suivantes.</i>	Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 60
Première résolution : compte rendu de l'AG 2019 <i>L'Assemblée Générale approuve le compte rendu de l'AG 2019 tenue le 24 novembre 2019 à la Maison des Sports de Beaublanc.</i>	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 61
Deuxième résolution : rapport d'activité 2020 <i>L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité 2020.</i>	Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 60
Troisième résolution : comptes 2020 <i>L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2020 .</i>	Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 59
Quatrième résolution : affectation du résultat 2020 <i>L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au poste « report à nouveau » pour un montant de 674,50€</i>	Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 60

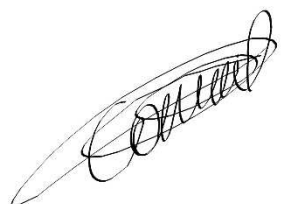
<p>Cinquième résolution : montants des cotisations</p> <p>En application de l'article 6 des statuts, l'Assemblée Générale fixe les montants des cotisations annuelles (part club) applicables en 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - cotisation Cadet : 35,00€ - cotisation Junior 1 et Junior 2 : 38,00€ - cotisation Adulte (Loisir et Compétition) 38,00€ jusqu'au 28 février 2021, 45,00€ ensuite - cotisation encadrement : 15,00€ - cotisation découverte : 15,00€ - cotisation membre associé : 38,00€ jusqu'au 28 février 2021, 45,00€ ensuite - cotisation membre associé validité 2mois : 30,00€ jusqu'au 28 février 2021, 35,00€ ensuite. 	<p>Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 59</p>
<p>Sixième résolution : calendrier 2021</p> <p>L'Assemblée Générale approuve le calendrier des manifestations pour 2021</p>	<p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 61</p>
<p>Septième résolution : budget prévisionnel 2021</p> <p>L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour 2021.</p>	<p>Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 60</p>
<p>Huitième résolution : vérification des comptes 2021</p> <p>L'assemblée générale donne mandat à Jean- Loup LEBLOND et Partrick SALERT pour vérifier les comptes 2021</p>	<p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 61</p>
<p>Neuvième résolution : ratification de la nomination de L. DUMET</p> <p>En application de l'article 7 des statuts le CODIR a pourvu au remplacement de Philippe PREDHUMEAU, ne pouvant poursuivre son activité, par Loïc DUMET. L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Loïc DUMET.</p>	<p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 61</p>
<p>Dixième résolution : renouvellement du CODIR :</p> <p>Se présentent ou se représentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Yannick BERLAND - Eric QUERRIOUX <p>Yannick BERLAND et Eric QUERRIOUX sont donc réélus au Comité Directeur</p>	<p>Contre : 1 Abstention : 1 Pour : 59</p> <p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 61</p>

Fait à LIMOGES le 18 décembre 2020

Le Président
Bernard TAUPIN



Le Secrétaire
Emmanuel CORNILLE





Compte rendu de l'Assemblée générale de novembre 2020 (exercice 2020)

1. Les contraintes de l'AG 2020

L'Assemblée Générale des membres de l'AERO-MODEL CLUB du LIMOUSIN ne pouvant se tenir de manière régulière pour cause de confinement, le CODIR a proposé tenir une AG par « voie électronique » dont les modalités sont exposées ci-dessous

Chaque membre a reçu par mail l'invitation à participer, avec un appel à candidature pour 2 vérificateurs aux comptes ainsi que l'appel à candidatures pour le renouvellement du CODIR.

Les documents suivants ont été préalablement portés à la connaissance des membres via la page « Assemblée Générale 2020 » du site Internet de l'association :

- Le compte rendu de l'AG 2019
- Le point sur les effectifs
- Le rapport d'activité 2020
- Le compte de résultats
- Le montant des adhésions
- Le projet de calendrier 2021
- Le budget prévisionnel

Il était possible de poser toutes les questions, à défaut de pouvoir établir un vrai débat.

La page « Assemblée Générale 2020 », protégée par un mot de passe, donnait accès à un lien vers le formulaire de vote.

61 membres ont voté, sur un total de 82 membres (76 membres actifs + 6 membres associés), le quorum (21) est donc atteint :

AUFAURE Matthias, BARDONNAUD Christian, BAUDOU Claude, BENZIANE Mathis, BERLAND Antoine, BERLAND Yannick, BERLAND Yvon, BLANC Bruno, BOISSOU Jean Pierre, BOUCHON Pascal, BOURROUX Gérard, BRISSAUD Pierre, BRUANDET Denis, CHAPOULAUD Nicolas, CHEYROUX Christophe, CHEYROUX Eloise, CORNILLE Emmanuel, COSTES Daniel, DANIEL Christian, De MOHRENSCHILDT Thierry, DELAGE Christian, DELMAS Thomas, DESBRANDES Gilles, DUMAS Pierre, DUMET Jean-Pierre, DUMET Loïc, FERRON Didier, FILET Gérard, FOLLET Thibault, GARAT Christophe, GERALDES Antoine, GRANDPEY Claude, GRENOUILLET Guillaume, GROS Daniel, JACQUEMENT Guy, LABROUSSE André, LACHAISE Rémi, LAPLAGNE Christian, LAURENT Jacques, LEBLOND Jean-Loup, LEONARD Roger, LEROYER Alain, MARSAUDON Christian, MORANGE Daniel, MOREAU Philippe, ORABONA Antoine, PALIN Sébastien, PERRIN Kévin, PREDHUMEAU Philippe, QUERRIOUX Eric, REDON Stéphane, RIBIERE Alain, RICOL Laurent, RIVIERE Henri, ROVERE Guy, SALERT Patrick, TAUPIN Bernard, THEILLOUT Jean-Marc, TINDON Cédric, TINDON Serge, VERNEUIL Bernard

En résolution liminaire, il a été demandé aux membres de l'association l'association d'approuver ces modalités de vote exceptionnelles.

Résolution liminaire

L'Assemblée générale, compte tenu du confinement, valide ces modalités de vote exceptionnelles et accepte de se prononcer sur les résolutions suivantes.

*Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 60*

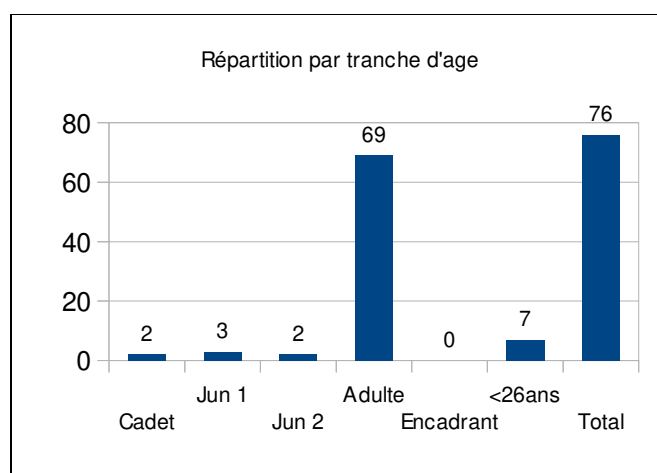
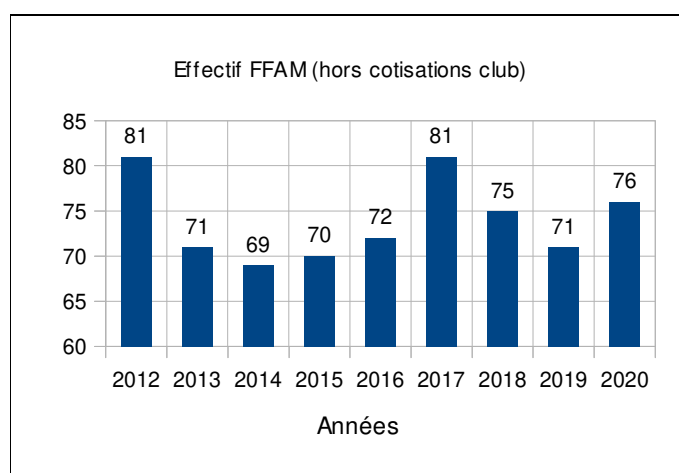
2. Approbation du CR de l'AG 2019

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve le compte rendu de l'AG 2019 tenue le 24 novembre 2019 à la Maison des Sports de Beaublanc.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 61

3. Point sur les effectifs



- Progression de 5 licences et d'une cotisation club (6 cotisations cette année)
- Moyenne d'âge en 2019-2020 : masculin 56 ans, féminin 12 ans, moyenne 55 (3 de moins que l'année passée)
- 7 membres ont moins de 18 ans dont 1 féminine
- 13 membres possèdent la qualification fédérale d'initiateur à l'aéromodélisme (QFIA) : Yannick BERLAND, Thierry BLANCHARD, Pascal BOUCHON, Nicolas CHAPOULAUD, Emmanuel CORNILLE, Pierre DUMAS, Jean-Pierre DUMET, Loïc DUMET, Serge MOREAU, Eric QUERRIOUX, Bernard REDON, Henri RIVIERE, Bernard TAUPIN.
- 5 possèdent la qualification Fédérale de Moniteur d'aéromodélisme (QFMA) : 4 pour le pilotage : Yannick BERLAND, Nicolas CHAPOULAUD, Jean-Pierre DUMET et Loïc DUMET et un pour la construction Bernard TAUPIN.
- Nouveaux brevetés : **pas de passage cette année pour cause de COVID**
- 6 membres du RCSAM :
 - 2 juges niveau national VRC F3M et F3P Pierre DUMAS et Jean-Pierre DUMET
 - 2 juges niveau international : Pierre DUMAS VRC maquette et Jean-Pierre DUMET en vol radiocommandé VRC F3A, F5A, F3M, F3P, F6A, F6B.
 - 1 Juge niveau national F3A Pierre DUMAS
 - 4 commissaires techniques : Yannick BERLAND, Henri RIVIERE, Bernard REDON, Bernard TAUPIN.
- 5 examinateurs QPDD validés en 2020 : Yannick BERLAND, Emmanuel CORNILLE, Pierre DUMAS, Jean-Pierre DUMET, Bernard TAUPIN.
- Un membre est délégué départemental et membre du CODIR de la ligue LAM-NA : Yannick BERLAND.
- Le club compte un aéromodéliste de haut niveau : Nicolas CHAPOULAUD.
- Le club est labellisé centre de formation depuis 1996.
- Au 4 novembre nous avons 6325 points et nous sommes provisoirement classés 15^{ème} sur 855 clubs

Rappels :

- En 2016 nous étions douzième sur 844 avec 9460 points pour une prime de 271 €
- En 2017 nous étions douzième sur 853 avec 9425 points pour une prime de 279 €
- En 2018 nous étions vingt neuvième sur 868 avec 7490 points pour une prime de 227 €
- En 2019 nous étions vingt troisième sur 861 avec 7745 points pour une prime de 241 €

4. Rapport d'activité

4.1 Compétitions organisées par le club :

1 seule compétition organisée cette année toutes les autres ont été annulées ou reportées (championnat de France Maquette)

Date	Discipline	Nombre de concurrents	Remarques
8 mars 2020	1er Concours F3K	10	

4.2 Expositions, démonstrations :

13 et 14 mars	Exposition-animation centre Leclerc	LIMOGES
5 et 6 septembre	Forum des associations de LIMOGES	LIMOGES (parc des expositions)
5 septembre	Forum des associations de VERNEUIL	VERNEUIL sur VIENNE

Bernard TAUPIN remercie tous les bénévoles pour le travail accompli.

4.3 Journées portes ouvertes, stages...

Date	Objet	Lieu
25 janvier 2020	Stage Formation sécurité - 15 participants formateur : Henri RIVIERE et Bernard TAUPIN	Maison des Sports de Beaublanc LIMOGES
8 février 2020	Stage formation : initiation imprimante 3D Formateur : Gilles DESBRANDES	Maison des Sports de Beaublanc LIMOGES
22 février 2020	Stage formation : initiation imprimante 3D Formateur : Gilles DESBRANDES	Maison des Sports de Beaublanc LIMOGES
7 mars 2020	Stage de formation : Radiocommande et programmation formateur : Yannick BERLAND et Bernard TAUPIN	Maison des Sports de Beaublanc LIMOGES

4.4 Résultats sportifs

4.4.1 concours F3K

Le premier concours de cette récente discipline a été organisé par le club avec l'aide de Jérémy ANDRE pour la logistique .

	Name	1 L3x3	2 1234	3 5x2.0	4 L2x3	5 3200	6 3of6	7 L1x5	Total Score	%	FAI / AMA number	Club
1	Jérémy André	1000	1000	1000	1000	1000	1000	976	6 976	100,0%	210419	As balzac
2	Antoine Berland	881	528	986	346	877	1000	1000	5 618	80,53%	801412	AMCL Limoges
3	Pascal Lafarge	1000	659	775	558	1000	666	886	5 544	79,47%	1401384	VDP les Milans
4	Loïc Dumet	621	801	675	1000	668	350	768	4 883	70,00%	303379	AMCL Limoges
5	Jean Leblond	440	1000	1000	525	569	288	1000	4 822	69,12%	9706425	AMCL Limoges
6	Nicolas Chapoulaud	670	457	873	669	497	738	537	4 441	63,66%	9804711	AMCL Limoges
7	Frédéric Peynoche	419	654	606	687	565	403	854	4 188	60,03%	909898	les fourmies volante
8	Fabien Dauba	186	276	305	554	545	368	221	2 455	35,19%	1016128	0081- Aero club de la Creuse
9	Gilles Desbrandes	425	623	425	378	284	302		2 437	34,93%	2702043	AMCL Limoges

Merci aux participants qui ont répondu à l'appel de Nicolas.

4.5 Activités et informations diverses

4.5.1 Convention avec DRONE PROJECT,

Une convention avec la société DRONE PROJECT , représentée par M. Christophe VISCHER, Gérant de la société, a été signée le 2 mars pour l'organisation de stages sur notre terrain d'aéromodélisme des Cadophies.

Ces stages composés de quatre stagiaires et d'un formateur, d'une durée de 4 jours ½ , se dérouleront sur la piste de vol circulaire. Le nombre de stages prévus est d'environ cinq (il en a été réalisé 3). Un calendrier permet d'avertir les licenciés de l'AMCL avant le déploiement des formations.

4.5.2 Conventions facilitant l'accès au club :

- . avec l'ANCV permettant d'encaisser les chèques vacances et les coupons sports
- . avec la CAF de LIMOGES pour les tickets-loisirs
- . avec le Conseil Départemental (shake@do.87) de la Haute Vienne pour les élèves de 6 ème (25 €)

4.5.3 Accès à nos sites :

Depuis le 11 mai pour le terrain des Cadophies et depuis le 27 septembre pour le Palais des sports de Beaublanc, nous avons mis en place sur notre site internet un « tableau traçabilité » des personnes présentes sur nos sites de vol.

Ce tableau est alimenté par un formulaire en ligne que les membres sont invités à remplir chaque fois qu'ils ont prévu de venir voler.

Les mesures fixent le plafond de rassemblement à 10 personnes. Cependant, dans un espace donné, on peut accueillir plusieurs groupes de 10 pratiquants, à condition que les règles de distanciation physique soient respectées à l'intérieur de chaque groupe.

Au palais des sports le port du masque est obligatoire.

Ces mesures se poursuivront tant que cela sera nécessaire.

4.5.4 Participations diverses :

Yannick BERLAND, Jean-Pierre DUMET et Bernard TAUPIN ont assisté à l'AG de la ligue Nouvelle AQUITAINE le dimanche 1^{er} décembre 2019 (33400 TALENCE).

Une douzaine de membres de l'AMCL pratiquent le vol indoor dans le gymnase de VERNEUIL sur VIENNE les lundis matin de 9h00 à 12h.

4.6 Approbation du rapport d'activité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité 2020.

Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 60

5. Rapport financier de l'année 2020

5.1 Compte de résultat

Exercice du 31 octobre 2019 au 1er novembre 2020

	Charges	Produits
Immobilier et matériels (local + terrain)	3134,01	
Administration générale	3936,62	7960,01
Promotion - Présentations publique	47,80	506,30
Formation - Ecolage	614,07	
VCC- concours du mois de mai		70,00
VCC - Concours du mois de septembre		
Championnat de France "maquettes"	31,10	
Fête du club		
Journée Planeur (lancer main)	103,33	
Non affectés		

Comptabilité analytique	7866,93	8536,31
(sans contributions volontaires)		
Comptabilité Générale	7861,73	8536,31

Solde 674,58

Trésorerie	N - 1	N	variation
BNP-Paribas	652,5	1310,15	657,65
Caisse club	177,13	100,55	-76,58
Caisse d'Epargne	12468,26	12561,77	93,51
	13297,89	13972,47	674,58

5.2 Remarques :

Ces comptes intègrent, entre-autre :

- La vente d'Aiglons (180 €) lors de l'exposition Super U en novembre 2019
- La signature du bail : frais de notaire (300 €)
- La location du terrain (1850 €)
- La vente d'Aiglons (256,30 €) lors de l'exposition LECLERC des 13 et 14 mars .
- La subvention de LAM'NA de 120 € pour le VCC de 2019
- L'achat de deux appareils pour le remplacement des avions école fatigués et d'une radiocommande double commande d'occasion

→ Bernard TAUPIN remercie Thierry BLANCHARD et Philippe MOREAU qui ont vérifié les comptes le 19 novembre: aucune anomalie ou irrégularité n'a été relevée.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2020 .

Contre : 0
Abstention : 2
Pour : 59

5.3 Affectation du résultat 2020

<p><i>Quatrième résolution :</i> L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au poste « report à nouveau » pour un montant de 674,50€</p>	<p>Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 60</p>
---	--

6. Montant des cotisations annuelles 2021

Catégorie	FFAM	Club jusqu'au 28 février	Club à partir 1 ^{er} mars	FFAM + club	FFAM + club
	licence			Total jusqu'au 28 février	Total à partir 1 ^{er} mars
Licence Cadet , nés en 2006 et après <14 ans	Gratuité	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
Licence Junior 1 , nés en 2004 et 2005 14 ans et 15 ans	Gratuité	38,00 €	38,00 €	38,00 €	38,00 €
Licence Junior 2 , nés en 2002 et 2003 16 et 17 ans	Gratuité	38,00 €	38,00 €	38,00 €	38,00 €
Licence Adulte loisir : >18 ans	44,00€	38,00 €	45,00 €	82,00 €	89,00 €
Licence Adulte compétition : >18 ans	54,00€	38,00 €	45,00 €	92,00 €	99,00 €
Licence Encadrement , quel que soit l'âge	13,00€	15,00 €	15,00 €	28,00 €	28,00 €

Licence FAI rajouter :15,00€ au prix de la licence

Licence Découverte (valable 2 mois, sans abonnement)	10,00€	15,00 €	15,00 €	25,00 €	25,00 €
Cotisation club (pour licencié FFAM autre club) validité 1 an		38,00 €	45,00 €	38,00 €	45,00 €
Cotisation club (pour licencié FFAM autre club) validité 2 mois		30,00 €	35,00 €	30,00 €	35,00 €

6.1 Détermination des cotisations 2021

Le bail a été renouvelé le 22 janvier 2020 pour une durée de neuf ans.

Le nouveau bail, dont le montant de base est de 1850 € en 2020, a occasionné une augmentation de la cotisation club de 10 € pour l'année. Cette augmentation a été approuvée lors de l'AG du 24 nov 2019 (56 voix pour et 3 abstentions).

Vu le résultat positif de l'année 2020 (moins de manifestations à cause COVID...) le CODIR a voté une baisse de la cotisation pour 2021 (voir tarif des licences et cotisations ci-avant).

Cette remise (qui représente une baisse de revenus d'environ 500 € pour l'année à venir) est valable jusqu'au 28 Février 2021 pour les renouvellements.

6.2 Informations fédérales du 19 août 2020

La FFAM fixe les montants suivants applicables pour 2021 :

a) Cotisation membre actif 2021: **gratuité pour une association**

b) Licence pratiquant :

- 44 € pour la licence adulte loisir (montant inchangé depuis 2016).
- 54 € pour la licence adulte compétition.
- part fédérale gratuite pour les licences junior 2 loisir et compétition pour l'année 2021)
- part fédérale gratuite pour les licences junior 1 loisir et compétition pour l'année 2021.
- part fédérale gratuite pour les licences cadet loisir et compétition pour l'année 2021).

c) Licence encadrement : 13 € (montant inchangé depuis 2001).

Par ailleurs, la FFAM fixe pour 2020 les orientations suivantes pour les passeports :

- Gratuité du passeport scolaire.
- 10 € pour le passeport découverte (montant inchangé depuis 2014).
- 15 € pour le passeport compétition (introduction en 2017).
- 15 € pour le passeport loisir non résident (montant inchangé depuis la mise en place en 2010).
- 20 € pour le passeport école, valable 30 jours (renouvelable une fois par an).

Cinquième résolution :

En application de l'article 6 des statuts, l'Assemblée Générale fixe les montants des cotisations annuelles (part club) applicables en 2021 :

- cotisation Cadet : 35,00€
- cotisation Junior 1 et Junior 2 : 38,00€
- cotisation Adulte (Loisir et Compétition) 38,00€ jusqu'au 28 février 2021, 45,00€ ensuite
- cotisation encadrement : 15,00€
- cotisation découverte : 15,00€
- cotisation membre associé : 38,00€ jusqu'au 28 février 2021, 45,00€ ensuite
- cotisation membre associé validité 2mois : 30,00€ jusqu'au 28 février 2021, 35,00€ ensuite.

Contre : 0
Abstention : 2
Pour : 59

7. Projet de calendrier pour 2021 :

Date	Manifestation	lieu
Samedi 9 janvier 14h30	Galette des rois ???	Maison des Sports de Beaublanc
23 janvier de 14h à 17h	Formation : gestion des accus	Maison des Sports de Beaublanc
27 février de 14h à 17h	Formation : sécurité	Maison des Sports de Beaublanc
13 mars de 14h à 17h	Formation : thème à définir	Maison des Sports de Beaublanc
21 mars	Concours F3K	Cadophies
3 et 4 avril	Journées "portes ouvertes"	Cadophies
22 et 23 mai	Concours de sélection VCC (F2B et national)	Cadophies
29 mai 2021	Préparation aux ailes, brevets, QPDD	Cadophies
20 juin 2021	Session ailes, brevets, Fête du club (repas).	Cadophies
4 et 5 septembre	Expo à Légend'air à SAINT-JUNIEN	SAINT-JUNIEN
4 et 5 septembre	Forum des associations à LIMOGES,	LIMOGES-Marceau
4 septembre 2021	Forum des associations à VERNEUIL sur VIENNE	Salle des Fêtes VERNEUIL

12 septembre 2021	Concours VCC (F2B et national) et brevets VCC	Cadophies
17, 18 et 19 septembre	Championnat de France Maquettes	Cadophies
9 octobre 2021	Nettoyage du terrain	
21 novembre 2021	AG AMCL	Maison des Sports de Beaublanc
? décembre	AG de la ligue d'aéromodélisme (LAM'NA) Nouvelle-AQUITAINE	

Remarques :

- les dates des 3 journées de formation de début d'année sont arrêtées. Les thèmes de la formation restent à définir et pourront être permutés.
- la galette risque de ne pas être reconduite (cause sanitaire). Si elle se faisait ce serait sur inscription préalable, comme les années précédentes.
- pour les concours de vol circulaire il n'y a pas d'autres dates possibles compte tenu du calendrier. Nicolas CHAPOULAUD communique ces dates au groupe de travail ad hoc de la FFAM.
- Le club organisera encore en 2021 une compétition "Goodyear" (course par équipe en VCC) lors des deux concours F2B.
- Le concours F3K est reconduit (la date déclarée est fixée au 21 mars).
- Une journée de démonstration/entraînement de planeurs treuillés pour 2021 ou 2022 sera proposée.

<i>Sixième résolution :</i> <i>L'Assemblée Générale approuve le calendrier des manifestations pour 2021</i>	<i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Pour : 61</i>
--	--

8. Budget prévisionnel pour l'année 2021

Le budget prévisionnel pour 2021 a été établi sur une baisse du nombre d'adhérents comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Type de licence	Nombre estimé pour 2017	Nombre en 2017	Nombre estimé pour 2018	Nombre en 2018	Nombre estimé pour 2019	Nombre en 2019	Nombre estimé pour 2020	Nombre en 2020	Nombre estimé pour 2021
Cadets	2	6	2	4	3	1	1	2	3
Junior 1	1	1	1	1	1	2	1	3	4
Junior 2	2	2	2	1	1	1	2	2	2
Adulte	66	72	72	69	65	67	65	69	61
Total licenciés FFAM	71	81	77	75	70	71	69	76	70
Cotisations club	4	9	4	9	7	5	5	6	5
Total	75	90	81	84	77	76	74	82	75

Il prend en compte également :

- Le calendrier des manifestations, avec pour chaque manifestation le nombre de participants estimé (concurrents, accompagnants, juges, commissaires techniques...) comme indiqué ci-dessous :

<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Nbre de pers. + encadrants</i>
Samedi 9 janvier 14h30	Galette des rois	45
23 janvier de 14h à 17h	Formation : gestion des accus	13+2
27 février de 14h à 17h	Formation : sécurité	10+2
13 mars de 14h à 17h	Formation : thème à définir	10+2
3 et 4 avril	Journées "portes ouvertes"	
22 et 23 mai	Concours de sélection VCC (F2B et national)	10+5
29 mai 2021	Préparation aux ailes, brevets, QPDD	
7 juin 2021	Concours F3K	20
20 juin 2021	Session ailes, brevets, Fête du club (repas).	40
4 et 5 septembre	Expo à Légend'air à SAINT-JUNIEN	
4 et 5 septembre	Forum des associations à LIMOGES,	
12 septembre 2021	Concours VCC (F2B et national) et brevets VCC	12+2
17, 18 et 19 septembre	Championnat de France Maquettes	30+10+7
9 octobre 2021	Nettoyage du terrain	
21 novembre 2021	AG AMCL	50
? décembre	AG de la ligue d'aéromodélisme (LAM'NA) Nouvelle-AQUITAINE	

- Le tarif des engagements :

<i>Compétition</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nbre de jours</i>	<i>Tarif Junior et cadet (€)</i>	<i>Tarif Sénior (€)</i>
<i>Vol Circulaire Commandé (VCC)</i>	<i>VCC F2B (sélect)</i>	<i>2</i>	<i>8</i>	<i>12</i>
	<i>VCC F2B + F2F (sélect)</i>	<i>2</i>	<i>10</i>	<i>14</i>
	<i>VCC F2B</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>10</i>
	<i>VCC acro Nat</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>8</i>
	<i>VCC F2B + F2F</i>	<i>1</i>	<i>8</i>	<i>12</i>
<i>Maquette Avion, Hélico, Planeur</i>	<i>F4C</i>			
	<i>F4H</i>			
	<i>Nationale</i>			

et les manifestations organisées :

- **Concours VCC sélection et national des 22 et 23 mai**

Base de calcul :

- - 10 + 5 compétiteurs,
- - 3 juges (internationaux)
- - 3 officiels club
- - 3 aides (saisie notes et travaux annexes)

Aéro-Model Club du Limousin

Libellé	Prix unit	Qté	Dépense	Recette
Assurance 2 jours	24,00 €	1	24,00 €	
Engagement des participants (10 x 12 €)	12,00 €	10		120,00 €
Engagement des participants (5 x 8 €)	8,00 €	5		40,00 €
Déplacement de 2 juges (0,20 €/km)	0,20 €	1000	200,00 €	200,00 €
Nuitée des juges et officiel (55 €/nuit)	55,00 €	2	110,00 €	110,00 €
Repas du samedi midi (3 juges et 3 officiels x 14 €)	14,00 €	6	84,00 €	
Repas du samedi soir (3 juges et 3 officiels x 25 €)	25,00 €	6	150,00 €	
Repas du dimanche midi (3 juges et 3 officiels x 14 €)	14,00 €	6	84,00 €	
Repas du samedi midi (compétiteurs x 14 €)	14,00 €	15	210,00 €	210,00 €
Repas du samedi soir (compétiteurs x 25 €)	25,00 €	15	375,00 €	375,00 €
Repas du dimanche midi (compétiteurs x 14 €)	14,00 €	15	210,00 €	210,00 €
Accueil (24p x 2,00€)	2,00 €	24	48,00 €	
Réception samedi midi 24p x 2,00 €	2,00 €	24	48,00 €	
Récompenses (18 p x 8 €)	8,00 €	18	144,00 €	
Subvention ligue (à demander)				90,00 €
Divers frais (bureau, carburant etc)			20,00 €	
Sous total			1 707,00 €	1 355,00 €
Déficit à la charge du club (concours de sélection VCC F2B)				352,00 €
TOTAL			1 707,00 €	1 707,00 €

– **Concours VCC F2B et national de 12 septembre**

Base de calcul :

- - 14 compétiteurs (12 + 2),
- - 3 juges (internationaux et nationaux)
- - 3 officiels club
- - 3 aides (saisie notes et travaux annexes)

Libellé	Prix unit	Qté	Dépense	Recette
Assurance 1 jour	16,00 €	1	16,00 €	
Engagement des participants	8,00 €	12		96,00 €
Engagement des participants	6,00 €	2		12,00 €
Repas du dimanche midi (facture traiteur)	14,00 €	23	322,00 €	
Repas du dimanche midi (compétiteurs)	14,00 €	14		196,00 €
Accueil dimanche matin	1,50 €	20	30,00 €	
Réception dimanche midi	2,00 €	20	40,00 €	
Récompenses	8,00 €	17	136,00 €	
Subvention ligue (à demander)				60,00 €
Sous total			544,00 €	364,00 €
Déficit à la charge du club (concours de sélection VCC F2B)				180,00 €
TOTAL			544,00 €	544,00 €

– **Championnat de FRANCE « maquettes » des 17 et 18 et 19 septembre 2021**

Base de calcul :

- - 30 compétiteurs,
- - 10 officiels et juges (internationaux et nationaux)
- - 5 officiels club
- - 2 aides (saisie notes et travaux annexes)

Libellé	Prix unit	Qté	Dépense	Recette
Assurance 3 jours			32,00 €	32,00 €
Engagement des participants				
Déplacement de 10 officiels	0,20 €	6000	1 200,00 €	1 200,00 €
4 Nuitées par officiel (55 €/nuit x 10)	55,00 €	50	2 750,00 €	2 750,00 €
Repas du vendredi midi (10 officiels, 5 officiels club et 2 aides)	14,00 €	17	238,00 €	140,00 €
Repas du vendredi soir (10 officiels, 5 officiels club et 2 aides)	14,00 €	17	238,00 €	140,00 €
Repas du samedi midi (10 officiels, 5 officiels club et 2 aides)	14,00 €	17	238,00 €	140,00 €
Repas du samedi soir (10 officiels)	25,00 €	10	250,00 €	250,00 €
Repas du dimanche midi (10 officiels, 5 officiels club et 2 aides)	14,00 €	17	238,00 €	140,00 €
Repas du vendredi midi (30 compétiteurs)	14,00 €	30	420,00 €	420,00 €
Repas du vendredi soir (30 compétiteurs)	14,00 €	30	420,00 €	420,00 €
Repas du samedi midi (30 compétiteurs)	14,00 €	30	420,00 €	420,00 €
Repas du samedi soir (30 compétiteurs)	25,00 €	30	750,00 €	750,00 €
Repas du dimanche midi (30 compétiteurs)	14,00 €	30	420,00 €	420,00 €
Réception vendredi midi (50 p x 3,00€)	3,00 €	50	150,00 €	
Accueil vendredi matin 47 p x 2,00 €	2,00 €	47	94,00 €	
Accueil samedi matin 47 p x 2,00 €	2,00 €	47	94,00 €	
Accueil dimanche matin 47 p x 2,00 €	2,00 €	47	94,00 €	
Récompenses (30 p + 10) x 15 €)	15,00 €	40	600,00 €	
Divers frais (bureau, imprimante, carburant.... etc)			120,00 €	
Eclairage à LED pour le local et le préau			150,00 €	
Location tente pliante 3 jours			400,00 €	
Location toilettes 3 jours			400,00 €	
Location Groupe électrogène 4,2kVA			350,00 €	
Location barnum 5x12m			1 800,00 €	1 800,00 €
Subvention FFAM				300,00 €
Subvention ligue Aquitaine				500,00 €
Subvention Conseil Départemental (à demander)				1 600,00 €
Sous total			11 866,00 €	11 422,00 €
Fonds propres du club				444,00 €
Valorisation du bénévolat 582heures à 15,00€ TTC :				
Personnels bénévoles Bénévolat			8 730,00 €	8 730,00 €
TOTAL			20 596,00 €	20 596,00 €

Aéro-Model Club du Limousin

Finalemment le budget prévisionnel 2021 s'établit comme suit :

Libellé				Charges	Produit
Administration générale : Licences – cotisations					
	Catégorie	Part FFAM	Coût Total		
3	Cadets	gratuité	35,00 €	0,00 €	105,00 €
4	Junior 1	gratuité	38,00 €	0,00 €	152,00 €
2	Junior 2	gratuité	38,00 €	0,00 €	76,00 €
61	Adultes	44,00 €	82,00 €	2 684,00 €	5 002,00 €
2	Cotis. Club 2 mois	0,00 €	30,00 €	0,00 €	60,00 €
3	Cotis. Club année	0,00 €	38,00 €	0,00 €	114,00 €
0	Pass.	10,00 €	30,00 €	0,00 €	
Cotisations FFAM + LAM-NA				0,00 €	
Cotisation CDOS				20,00 €	
Prime de bilan FFAM					240,00 €
Intérêts CNE					95,00 €
Site Internet				90,00 €	
Galette des rois (45p x 5.00€)				225,00 €	
Frais de réception AG (50 p à 2.50€)				125,00 €	
Participation club aux frais de repas de l'AG de la Ligue 2 personnes				30,00 €	
Fournitures de bureau. frais postaux. cartouches encre. frais bancaires...				90,00 €	
S/total :				3 154,00 €	5 844,00 €
Immobilier et matériels (local + terrain)					
Location du terrain				1 870,00 €	
Taxe foncière				80,00 €	
Assurance tondeuse et local (MAIF)				100,00 €	
Entretien terrain (carburant, lames, huiles, filtres pour tondeuse)				300,00 €	
S/Total :				2 350,00 €	0,00 €
Formation - Ecolage - Expositions					
Carburant avions école				70,00 €	
Matériel avion école				100,00 €	
Achat d'accus pour avion et motoplaneur école				90,00 €	
Assurance exposition Leclerc				16,00 €	
Vente aiglons exposition Leclerc					200,00 €
S/Total				276,00 €	200,00 €
Activités sportives - interclubs					
Assurances concours (voir budget VCC)					
Concours sélection VCC des 22 mai et 23 mai				1 707,00 €	1 355,00 €
Réception F3K du 7 juin (20p à 2,50 €) + charbon de bois 15€				65,00 €	
Frais examinateurs (passage brevets) et réception journée club de juin				660,00 €	560,00 €
Concours VCC du 12 septembre				544,00 €	364,00 €
Championnat de France Maquettes 17, 18 et 19 septembre (sans valorisation du bénévolat)				11 866,00 €	11 422,00 €
S/Total				14 842,00 €	13 701,00 €
Novembre 2020		CR Assemblée Générale		Page 12 / 14	

Tableau récapitulatif :

SECTIONS	Charges	Produit
Administration générale	3 154,00 €	5 844,00 €
Immobilier et matériel (local + terrain)	2 350,00 €	0,00 €
Formation – Ecolage – Expositions	276,00 €	200,00 €
Activités sportives - Interclubs	14 842,00 €	13 701,00 €
Sous total	20 622,00 €	19 745,00 €
Déficit (financé sur fonds propres)		877,00 €
TOTAL GENERAL	20 622,00 €	20622,00€

Septième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour 2021.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 60

9. Nomination des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2021

Pour vérifier les comptes 2020, nous avons fait appel à candidatures du 15 au 28 novembre.

Jean-Loup LEBLOND et Patrick SALERT se sont portés volontaires.

Huitième résolution :

L'assemblée générale donne mandat à Jean- Loup LEBLOND et Partrick SALERT pour vérifier les comptes 2021

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 61

10. Questions et projets divers

Néant

11. Renouvellement du comité directeur (CODIR)**11.1 Ratification de la nomination de L. DUMET**

En application de l'article 7 des statuts le CODIR a pourvu au remplacement de Philippe PREDHUMEAU, ne pouvant poursuivre son activité, par Loïc DUMET.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Loïc DUMET.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 61

11.2 Renouvellement du tiers du CODIR

Cette année 2 postes à renouveler : Yannick BERLAND et Eric QUERRIOUX

Appel à candidature en date du 13 novembre : le 28 novembre, date limite de clôture seuls les sortants se représentent.

<p>Dixième résolution : renouvellement du CODIR :</p> <p><i>Se présentent ou se représentent :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Yannick BERLAND - Eric QUERRIOUX <p>Yannick BERLAND et Eric QUERRIOUX sont donc réélus au Comité Directeur</p>	<p><i>Contre : 1</i> <i>Abstention : 1</i> <i>Pour : 59</i></p> <p><i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Pour : 61</i></p>
--	---

12. Composition du CODIR

Suite à la réunion du 14 janvier 2021 la composition du CODIR pour 2021 est la suivante :

- Président : Bernard TAUPIN
- Vice-président : Yannick BERLAND
- Secrétaire : Emmanuel CORNILLE
- Secrétaire adjoint : Nicolas CHAPOULAUD
- Trésorier : Gilles DESBRANDES
- Trésorier adjoint : Eric QUERRIOUX
- Secrétaire adjoint : Loïc DUMET

13. « Clôture de séance »

Merci d'avoir passé un peu de temps à lire ce compte rendu qui pourra être complété par les réponses à vos questions. Bernard TAUPIN clôt pour le moment ce document et regrette de ne pouvoir organiser le pot de l'amitié pour cause de COVID.

Nous espérons que notre passion commune, sous ses différents aspects, nous aidera à traverser cette période pour le moins troublée.

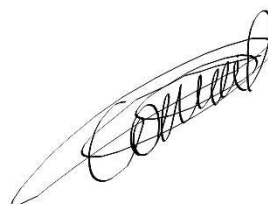
Mettons ce temps de confinement à profit. La construction est l'une des facettes de ce loisir technique; les livraisons de matériaux ou de kits restent possibles, et notre imagination n'est pas confinée, elle !

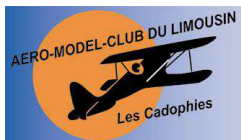
Espérons qu'au printemps nous verrons de nouvelles machines, que nous prendrons un plaisir accru à faire voler !

Le Président
Bernard TAUPIN



Le Secrétaire
Emmanuel CORNILLE





Aéro-Model Club du Limousin

56 rue des Cèdres - 87280 LIMOGES

LAM-Nouvelle Aquitaine

CLUB 0085

Assemblée Générale 2020 Informations diverses

1. La « loi drone »

Les textes de mise en application de la loi concernant « l'enregistrement » et « la formation » ont été publiés le 26 octobre 2018.

Ces dispositions, et ce seront les seules dans ce cas, s'appliquent à l'ensemble des pratiquants, quelque-soit l'aéromodèle de plus de 800 g (avions, hélicoptères, planeurs, multicopters, ...) dans et hors des clubs, pratiquant sur ou en dehors des terrains homologués.

Pour voler avec ces appareils (> 800 g) vous devrez avoir, avant le 26 décembre 2018 :

- Suivi la formation en ligne (individuellement) ou dans un club (en salle)
- Enregistré vos modèles de plus de 800 g

Il est à noter que la démarche d'enregistrement sur le site de la DGAC (<https://alphanango.aviation-civile.gouv.fr/>), ne prend que quelques minutes et nécessite uniquement une adresse email unique pour créer un compte personnel.

Cette démarche est et restera gratuite.

À l'issue de l'enregistrement de chaque modèle, un numéro d'identification est donné et doit être apposé dans ou sur le modèle de façon accessible et visible.

La FFAM a mis en ligne un module de formation accessible via l'espace licencié qui permet d'obtenir l'attestation de suivi de formation.

Les adhérents qui souhaitent se faire aider devront se procurer les codes d'accès (donnés chaque année par la FFAM lors du renouvellement de la licence) à leur espace personnel sur le site de la FFAM.

A ce jour 45 membres seulement ont fait la formation de télépilote !!!

2. Information fédérale sur les balises de signalisation des aéromodèles V2

Les dispositions relatives aux signaux électroniques entrent complètement en vigueur à partir du 29 décembre 2020. L'emport d'un dispositif de signalisation sera nécessaire uniquement sur les sites de vols non exemptés,

-En ce qui concerne notre terrain pas de dispositif nécessaire.

Nous avons obtenu la liste des terrains concernés, les voir via le lien : <https://www.ffam.asso.fr/fr/pratiquer-l-aeromodelisme/les-localisations-d-aeromodelisme.html>

3. Rappels du règlement intérieur

3.1 Fréquences et radios

Depuis le 1er janvier 2011 les fréquences suivantes sont interdites pour l'aéromodélisme : 41,000 – 41,010 – 41,020 – 41,030 – 41,040 et 41,050 MHz. En cas d'accident corporel vous n'êtes plus assurés.

Par conséquent, changez vos quartz ou passez en 2,4 GHz !

Avec le 35,000 et le 35,010 MHz 4 autres fréquences peuvent être utilisées : 35,020 – 35,030 – 35,040 – 35,050 MHz

La FFAM recommande de faire faire une révision de nos radios tous les 4 ans.

3.2 Palais des Sports

L'utilisation du palais des Sports les dimanches matin de 8h 30 à 12h ou de 14h à 17h (en cas d'indisponibilité du créneau du matin) pour le vol indoor est restreinte aux seuls membres de notre club. L'autorisation (en date du 12 août 2020) d'utiliser le Palais des Sports pour le vol indoor a été reconduite à compter du 22 septembre et jusqu'au 28 juin dans les conditions identiques à celles des saisons passées.

Cette autorisation est contractualisée : elle fait l'objet d'une convention de mise à disposition d'équipements signée entre la Ville de LIMOGES et notre association. Le coût de la mise à disposition (dépenses de fonctionnement) du Palais des Sports a été évalué par la mairie. Ce coût étant équivalent à une subvention.

Le stationnement aux abords du palais doit se faire sur le parking prévu à cet effet.

Le CSP étant toujours prioritaire nous devons immédiatement quitter la salle dès que ses membres arrivent.

Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter les zones de vol à l'intérieur de la salle.

3.3 Terrain

Les consignes d'utilisation du terrain (« règlement intérieur » approuvé lors de l'AG 2012) sont consultables en suivant le lien : <http://amclmodelisme.fr/wp-content/uploads/2017/11/reglement-int%C3%A9rieur-AMCL-ag2012.pdf>

Principalement :

- Zone d'évolution maximum (rayon de 300 m et altitude 200 m), horaires, bruit ...
- Article 7 : "La présence seul sur le terrain est très fortement déconseillée et qu'à minima il convient d'être au moins deux sur le terrain avec le souci de la sécurité (alerte des secours en cas d'accident, de malaise, ...)"

En cas d'accident 2 panneaux d'affichage (un sur le tableau de fréquence, l'autre sur la face avant du local) donnent les coordonnées des secours et la position GPS du terrain.

Tout blessé, même à priori léger, doit se faire accompagner vers le centre de soins (hôpital ou médecin).

- Afin de limiter au maximum les risques d'accident, le nombre de personnes au point de pilotage doit être aussi réduit que possible.
- De même, sur le parc avion, autour d'un banc de démarrage, seule la présence des personnes concernées par le démarrage d'un moteur est autorisée.
- Les pilotes doivent veiller à faire respecter ces deux points en demandant aux personnes non concernées de s'éloigner du point de pilotage ou de sortir du parc avion.
- Les dernières personnes quittant le terrain doivent s'assurer de la fermeture correcte des portes et volets du local ainsi que de la barrière d'accès au terrain.
- Respect des normes de bruit

Extrait du site de la FFAM (<http://licencies.ffam.asso.fr/echangecollaboratif.html>) "contenu informatif / la sécurité et l'environnement" :

"Dans le cadre général de l'utilisation des aéromodèles, les niveaux de bruit maximum autorisés par la FFAM correspondent à ceux définis par la FAI en compétition : 94 dBA (sur une surface en dur) et 92 dBA (sur une surface en herbe).

Procédure de contrôle :

Des mesures sont effectuées sur quatre points situés à 45 degrés de l'axe longitudinal du modèle. Pour chaque point de mesure, le sonomètre est positionné à 0,3 m au-dessus du sol et à une distance de 3 mètres du moteur pour un monomoteur, ou à 3 mètres du point d'intersection entre la ligne des moteurs et l'axe longitudinal pour un multi moteur. Pour avoir la valeur référente du niveau de bruit, faire la moyenne des quatre mesures effectuées.

Les mesures doivent être effectuées moteur tournant plein gaz ; aucun objet susceptible de réfléchir le bruit ne devant se trouver à moins de 3 mètres de l'aéromodèle ou du microphone".

4. Informations administratives

Licence dématérialisée, rappel : Depuis la saison 2013, la licence est dématérialisée et peut-être téléchargée à partir d'un Smartphone ou d'un PC. Auparavant chaque licencié devra valider son compte ce qui lui permettra d'accéder à "l'espace licenciés" (voir Aéromodèles n°88). Chaque licencié recevra dans ce but un message de la FFAM dès que sa cotisation sera enregistrée.

Certificat médical : il est à fournir au président dans les 2 mois qui suivent la prise d'une nouvelle licence (voir le règlement intérieur). Il est obligatoire et renouvelable tous les 3 ans pour les membres pratiquant la compétition (cachet du médecin sur la licence). Il est redemandé à ceux qui ne l'ont pas encore fait de le faire parvenir à Bernard TAUPIN (Bruno BLANC, Emilien DAUBA, DE LA ROCHEFOUCAUD Célian, Thibault FOLLET, Maxime GRENOUILLET, Iliasse KHOMSY, Jean-Pierre MELON, Marc MOTTON, Fred PEYNOCHE, Alex PEYREBRUNE, Paul REDON, Gilles RICHARD, Halid SIMSEK, Mickael RICOL).

Rappel fédéral : Les aéromodèles ne nécessitant pas de QPDD sont les aéromodèles de vol radiocommandé d'une masse inférieure à 0,5 kg et les aéromodèles de vol libre ou de vol circulaire commandé.

Inscriptions en ligne : Lors des diverses manifestations organisées par le club (galette, concours, formation, ...) il vous est demandé de vous inscrire via un formulaire en ligne. Cette façon de faire n'est peut-être pas la plus conviviale mais elle est très pratique et très efficace pour le secrétaire ! Utilisez-la sans crainte chaque fois que vous pouvez !

Énième rappel du **code d'accès aux espaces protégés de notre site Internet** (<http://www.amclmodelisme.fr>) : mot de passe : « AMCL1185 ».